



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 6 avril 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 16

Procurations : 6

Absents : 7

Votants : 22

Date de convocation : 31/03/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
12/04/2023**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BESOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Olivier CHAPRON, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON.

Excusés avec

procurations :

Dominique ALM à Malika BENSOUICI, Raphaël RIGACCI à Didier ZERBIB, Orlane LABAT à Magali PATINET, Morgane CARRA à Magalie GRANDSIMON, Valentin DE MUER à Philippe STREMLER, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP.

Absents :

Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE

Secrétaire :

Elodie ALBA

N° DEL/2023-2-6

OBJET :

**Coût de fonctionnement
d'un élève pour l'année
scolaire 2022/2023**

Rapporteur :

Philippe STREMLER, Maire-adjoint

Vu la loi n°83-663 du 22/07/1983 modifiée qui a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Ce coût moyen de scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de Seysses pour l'année 2022/2023 a été évalué à 675 € comme suit :

ECOLES PUBLIQUES DE SEYSSES COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2022	
Fournitures scolaires, petit équipement, transports...	60 522 €
Sport (60 % masse salariale)	35 406 €
50% du montant général pour le ménage (personnel) et les fournitures d'entretien	197 462 €
Salaires ATSEM	269 554 €
10 % d'autres charges à caractère général de la commune (eau, gaz, électricité, téléphone, copieurs, maintenance, assurance, entretien des bâtiments,...)	45 818 €
	608 762 €

N° DEL/2023-2-6

Nombre d'élèves

902

Coût moyen d'un élève

675 €

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De fixer le coût de fonctionnement d'un élève dans les écoles publiques communales à 675 € pour l'année scolaire 2022-2023.
- D'habiliter Monsieur Le Maire à intervenir auprès des communes dont les enfants sont scolarisés à Seysses, pour le versement de la participation dont le montant sera pondéré à hauteur de 20 %, en fonction du potentiel fiscal de chaque commune (dernières données connues).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire
Jérôme BOUTELOUP

